

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

DELICE HOLDING SA

Siège social : Immeuble le Drôme, rue Lac Léman, les Berges du Lac -1053 – Tunis

La société DELICE HOLDING publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Mohamed LOUZIR & Mr Karim DEROUICHE.

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2019
BILAN
(Montants exprimés en dinars)

ACTIFS	<u>Note</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	<u>Note</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
ACTIFS NON COURANTS				CAPITAUX PROPRES			
Immobilisations incorporelles		35 218	35 218	Capital social		549 072 620	549 072 620
Moins : amortissements	Moin	(35 218)	(27 393)	Réserve légale		6 866 944	5 665 685
	B-1	<u>-</u>	<u>7 825</u>	Résultats Reportés		311 939	175 056
Immobilisations corporelles		214 324	127 479	Réserves et primes liées au capital		324	324
Moins : amortissements	Moin	(82 476)	(52 203)	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		<u>556 251 827</u>	<u>554 913 685</u>
	B-2	<u>131 848</u>	<u>75 276</u>	Résultat de l'exercice		19 050 226	23 850 120
Immobilisations financières		556 899 048	556 891 048	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT	B-8	<u>575 302 053</u>	<u>578 763 805</u>
Moins : Provisions	Moin	-	(1 042 000)	PASSIFS			
	B-3	<u>556 899 048</u>	<u>555 849 048</u>	PASSIFS NON COURANTS			
TOTAL DES ACTIFS NON		<u>557 030 896</u>	<u>555 932 149</u>	Provisions pour risques et charges		100 000	-
ACTIFS COURANTS				PASSIFS COURANTS			
Clients et comptes rattachés	B-4	1 321 180	2 112 256	Fournisseurs et Comptes rattachés	B-9	9 755	51 928
Autres Actifs courants	B-5	8 690 483	4 429 267	Autres passifs courants	B-10	1 076 591	2 172 926
Placements et autres actifs financiers	B-6	9 500 000	18 500 000	Concours bancaires et autres passifs	B-7	55 926	123 228
Liquidités et équivalents de liquidités	B-7	1 766	138 215	TOTAL DES PASSIFS COURANTS		<u>1 142 172</u>	<u>2 348 082</u>
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>19 513 429</u>	<u>25 179 738</u>	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		<u>576 544 325</u>	<u>581 111 887</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>576 544 325</u>	<u>581 111 887</u>				

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2019
ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation			
Dividendes	R-1	22 223 363	23 554 894
Management fees	R-2	2 091 599	2 450 000
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		24 314 962	26 004 894
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats services et prestations	R-3	215 091	758 474
Charges de Personnel	R-4	1 554 222	1 715 147
Dotations aux amortissements et aux provisions	R-5	(903 901)	36 881
Autres Charges d'exploitation	R-6	315 352	573 504
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		1 180 764	3 084 006
RESULTAT D'EXPLOITATION		23 134 198	22 920 888
Charges financières nettes		-	(138)
Produits des placements	R-7	1 163 206	1 032 100
Autres gains ordinaires		-	1 000
Autres pertes ordinaires	R-8	(5 242 000)	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		19 055 404	23 953 850
Impôt sur les bénéfices		(4 978)	(99 740)
Contribution Sociale de Solidarité		(200)	(3 990)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		19 050 226	23 850 120

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2019
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
(Montants exprimés en dinars)

	<u>Note</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		19 050 226	23 850 120
Ajustements pour :			
* Amortissements et provisions	R-5	(903 901)	36 881
* Variation des :			
Créances	F-1	791 076	(1 286 253)
Autres actifs	F-1	(4 261 217)	(1 510 572)
Fournisseurs d'exploitation	F-1	(42 173)	(19 678)
Autres passifs courants	F-1	(496 336)	1 187 571
Autres éléments sans impact sur le résultat	F-1	-	(600 000)
Réduction du capital de la SOCOGES	F-1	5 242 000	-
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>19 379 675</u>	<u>21 658 069</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(86 845)	-
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	B-3	(5 250 000)	(330 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>(5 336 845)</u>	<u>(330 000)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de Placement		<u>9 000 000</u>	<u>-</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	B-8	(23 111 977)	(21 911 978)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>(23 111 977)</u>	<u>(21 911 978)</u>
Variation de trésorerie		<u>(69 148)</u>	<u>(583 909)</u>
Trésorerie au début de l'exercice		14 987	598 896
Trésorerie à la clôture de l'exercice	B-7	(54 160)	14 987

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. Présentation de la société

La société «Délíce Holding» est une société anonyme constituée le 20 Mai 2013 et régie par le Code des Sociétés Commerciales.

Lors de la création de la société, le capital s'élevait à 10 000 dinars divisé en 100 actions de 10 dinars chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 Août 2013, a décidé d'augmenter le capital social, par apport en nature, d'un montant de 154.178.880 dinars pour le porter à 154.188.880 dinars, et ce par l'émission de 15 417 888 actions nouvelles, de 10 dinars chacune.

La synthèse des apports constitués exclusivement par des titres, telle qu'elle ressort des rapports des commissaires aux apports et compte tenu des décotes approuvées par les actionnaires, se présente comme suit :

Société	Nombre d'actions	Valeur nominale	Prix d'acquisition unitaire	Valeur de l'apport en titres de participation	Rémunération en capital social
Delta plastic	11 439	100	1 056,847	12 089 273	12 089 270
SOCOGES	10 420	100	147,015	1 531 896	1 531 850
STIAL	913 957	13	121,669	111 200 234	111 200 240
CF	46 820	100	99,958	4 680 034	4 679 980
SBC	58 744	100	420,090	24 677 767	24 677 540
			Total	154 179 204	154 178 880

L'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2013, a décidé d'augmenter le capital social, par apport en nature, d'un montant de 394.883.740 dinars pour le porter à 549.072.620 dinars, et ce par l'émission de 39 488 374 actions nouvelles de 10 dinars chacune.

Les apports tels qu'ils ressortent du rapport du commissaire aux apports, se présentent comme suit :

Société	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur unitaire de l'apport	Valeur totale de l'apport
CLC	235 330	100	1 678	394 883 740

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2019 à 549.072.620 dinars divisé en 54 907 262 actions de 10 dinars chacune.

La société a pour objet :

- La promotion des investissements par l'acquisition, la souscription, la gestion, la cession et l'apport, sous toute forme, de valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques tunisiennes ou étrangères créées ou à créer, le tout directement ou indirectement, notamment par voie de création de sociétés et/ou de toute autre entité juridique, de souscription ou d'achat de valeurs mobilières ou de droits sociaux, d'apport, de fusion, d'alliance ou d'association en participation.
- L'assistance, l'étude, le conseil, le marketing et engineering financière, comptable, juridique et autres...
- Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire.

II. Référentiel comptable d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers ont été arrêtés au 31.12.2019 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

III. Respect des normes comptables tunisiennes

Les états financiers sont exprimés en dinar tunisien et ont été établis en conformité avec les dispositions des normes comptables tunisiennes et compte tenu des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables fixées par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel comptable. L'exercice comptable objet des présents états financiers débute le 01/01/2019 et finit le 31/12/2019.

IV. Conventions et méthodes comptables appliquées

Les conventions et méthodes comptables les plus significatives appliquées par la société, pour l'élaboration des états financiers sont les suivantes :

(1)- Immobilisations financières

Lors de leur acquisition, les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des immobilisations financières à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, il est tenu compte de plusieurs facteurs tels que l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

(2)- Titres de placement

Les titres de placement sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

La juste valeur des placements à court terme qui ne sont pas cotés est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés, et la valeur mathématique des titres.

(3)- Les revenus

Les revenus de la société sont constitués essentiellement des dividendes et des honoraires de conseil, d'études et de gestion facturées aux sociétés du groupe.

V. Evénements postérieurs à la clôture

Nous attirons l'attention sur la note IX au niveau des notes aux états financiers qui décrit les événements postérieurs à la clôture qui sont liés à la crise sanitaire COVID-19 et ses impacts potentiels sur les activités de la société.

VI. Notes relatives aux rubriques du bilan :

(B-1)-Immobilisations incorporelles :

La rubrique « immobilisations incorporelles » se détaille au 31 décembre 2019 comme suit :

	<u>Valeur brute</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Valeur nette</u>
- Solde au 31 décembre 2018	35 218	(27 393)	7 825
- Acquisitions de l'exercice	-	-	-
- Amortissements de l'exercice	-	(7 825)	(7 825)
<u>Solde au 31 décembre 2019</u>	<u>35 218</u>	<u>(35 218)</u>	<u>-</u>

(B-2)-Immobilisations corporelles :

La rubrique « immobilisations corporelles » se présente au 31 décembre 2019 comme suit :

	<u>Valeur brute</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Valeur nette</u>
- Solde au 31 décembre 2018	127 479	(52 203)	75 276
- Acquisitions de l'exercice	86 845	-	-
- Amortissements de l'exercice	-	(30 273)	(30 273)
<u>Solde au 31 décembre 2019</u>	<u>214 324</u>	<u>(82 476)</u>	<u>131 848</u>

(B-3)-Immobilisations financières :

La valeur brute des immobilisations financières s'élève au 31/12/2019 à **556 899 048 dinars** et se détaille comme suit :

Désignation	Nombre d'actions	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018	% de
Titres CLC	293 831	401 201 740	401 201 740	81,62%
Titres STIAL	913 957	111 200 234	111 200 234	43,01%
Titres SBC	67 555	24 677 767	24 677 767	59,26%
Titres DP	11 439	12 089 273	12 089 273	99,99%
Titres CF	46 820	4 680 034	4 680 034	26,96%
Titres SOCOGES	10 500	1 050 000	1 042 000	50,00%
Titres ZITOUNA TAMKEEN	2 000 000	2 000 000	2 000 000	10,00%
Total valeurs brutes		556 899 048	556 891 048	
Provision sur titres SOCOGES		-	(1 042 000)	
Total valeurs nettes		556 899 048	555 849 048	

Les mouvements enregistrés sur les immobilisations financières se détaillent comme suit :

<u>Solde au 31 décembre 2018</u>	556 891 048
Souscription à l'augmentation du capital de la SOCOGES	5 250 000
Réduction du capital de la SOCOGES	(5 242 000)
<u>Soldes au 31 décembre 2019</u>	556 899 048

(B-4)-Clients et comptes rattachés :

Cette rubrique présente au 31/12/2019 un solde de **1 321 180 dinars** contre **2 112 256** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
- Clients locaux SBC	137 861	107 101
- Clients locaux CLC	330 295	357 001
- Clients locaux CLN	273 793	297 503
- Clients locaux CLSB	534 634	1 309 001
- Clients locaux DP	44 597	41 650
<u>TOTAL</u>	<u>1 321 180</u>	<u>2 112 256</u>

(B-5)-Autres actifs courants :

Cette rubrique présente au 31/12/2019 un solde de **8 690 483 dinars** contre **4 429 267** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
- Dividendes à recevoir	6 961 361	3 509 268
- Etat, retenue à la source	156 967	270 096
- Produits à recevoir	256 310	11 670
- Débiteurs divers – Société de Groupe	437 810	-
- Autres débiteurs divers	3 683	12 683
- Etat report IS	727 933	512 706
- Etat report CSS	100	-
- TVA déductible	25 309	55 569
- Charges constatées d'avance	11 243	12 403
- Acomptes provisionnels	89 766	44 872
- Prêt au personnel	20 000	-
<u>TOTAL</u>	<u>8 690 483</u>	<u>4 429 267</u>

(B-6)-Placements et autre actifs financiers :

Les placements présentent au 31/12/2019 un solde de **9 500 000** dinars et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
- Billets de trésorerie	-	9 000 000
- Certificat de dépôt- échéance 14/06/2019	-	500 000
- Certificat de dépôt- échéance 04/07/2019	-	9 000 000
- Compte à terme- échéance 08/04/2020	5 000 000	-
- Compte à terme - échéance 01/07/2020	1 500 000	-
- Compte à terme - échéance 04/07/2020	3 000 000	-
<u>TOTAL</u>	<u>9 500 000</u>	<u>18 500 000</u>

(B-7)-Liquidités et équivalents de liquidités / Concours Bancaires et autres passifs courants :

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent au 31/12/2019 un solde de **1 766** dinars contre **138 215** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
- Banques	331	138 202
- Caisse	1 435	13
<u>TOTAL</u>	<u>1 766</u>	<u>138 215</u>

Les concours bancaires et autres passifs courants présentent au 31/12/2019 un solde de **55 926** dinars contre un solde de **123 228** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
- Banques	55 926	123 228
<u>TOTAL</u>	<u>55 926</u>	<u>123 228</u>

(B-8)-Capitaux propres :

Cette rubrique présente au 31/12/2019 un solde de **575 302 053** dinars contre un solde de **578 763 805** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
- Capital	549 072 620	549 072 620
- Réserves légales	6 866 944	5 665 685
- Résultats Reportés	311 939	175 056
- Réserves et primes liées au capital	324	324
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	<u>556 251 827</u>	<u>554 913 685</u>
- Résultat de l'exercice	19 050 226	23 850 120
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	<u>575 302 053</u>	<u>578 763 805</u>

Le résultat par action se détaille comme suit :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Résultat de la période	19 050 226	23 850 120
Nombre d'actions	54 907 262	54 907 262
<u>Résultat par action</u>	<u>0,347</u>	<u>0,434</u>

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

Exercice clos le 31 décembre 2019

	Capital social	Réserves Légales	Résultats reportés	Autres compléments d'apport	Résultat de l'exercice	Total
<u>Solde au 31 décembre 2017</u>	549 072 620	4 471 631	238 394	324	23 642 694	577 425 663
Affectation résultat PV AGO du 20/06/2018		1 194 054	22 448 640		(23 642 694)	-
Distribution des dividendes (0,410 dinars par action)			(22 511 978)			(22 511 978)
Résultat net de la période au 31/12/2018					23 850 120	23 850 120
<u>Solde au 31 décembre 2018</u>	549 072 620	5 665 685	175 056	324	23 850 120	578 763 805
Affectation résultat PV AGO du 20/06/2019		1 201 259	22 648 861		(23 850 120)	-
Distribution des dividendes (0,410 dinars par action)			(22 511 977)			(22 511 977)
Résultat net de la période au 31/12/2019					19 050 226	19 050 226
<u>Solde au 31 décembre 2019</u>	549 072 620	6 866 944	311 940	324	19 050 226	575 302 053

(B-9)-Fournisseurs et comptes rattachés :

Cette rubrique présente au 31/12/2019 un solde de **9 755** dinars contre **51 928** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
- Fournisseurs d'exploitation	9 755	51 928
<u>TOTAL</u>	<u>9 755</u>	<u>51 928</u>

(B-10)-Autres passifs courants :

Cette rubrique présente au 31/12/2019 un solde de **1 076 591** dinars contre **2 172 926** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
- Actionnaires, dividendes à payer	-	600 000
- Produits constatées d'avance	-	509 283
- Charges à payer	655 851	579 267
- Etats impôt sur les sociétés	4 978	99 740
- Contribution Sociale de Solidarité	-	3 990
- CNSS	75 906	92 358
- Etat-Retenu à la source sur salaires	19 953	16 128
- Etat-autres impôts à payer	8 181	9 667
- TVA collectée	267 620	232 750
- Crédoeurs divers	44 102	29 743
<u>TOTAL</u>	<u>1 076 591</u>	<u>2 172 926</u>

VII. Notes relatives aux rubriques de l'état de résultat :**(R-1)-Dividendes :**

Les dividendes s'élèvent au 31 décembre 2019 à **22 223 363** dinars contre **23 554 894** dinars au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
- Dividendes- Société Tunisienne des Industries Alimentaires	15 263 082	17 547 974
- Dividendes- Centrale laitière du Cap-Bon	5 318 341	3 819 803
- Dividendes- Société des boissons du Cap-Bon	1 047 112	574 218
- Dividendes- Delta plastic	594 828	1 612 899
<u>TOTAL</u>	<u>22 223 363</u>	<u>23 554 894</u>

(R-2)-Management fees :

Les management fees s'élèvent au 31/12/2019 à **2 091 599** dinars contre **2 450 000** dinars au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
- Management fees- Société des boissons du Cap-Bon	187 036	180 000
- Management fees- Centrale laitière du Cap-Bon	517 844	600 000
- Management fees- Centrale laitière du Nord	429 909	500 000
- Management fees- Centrale laitière Sidi-Bouzid	891 819	1 100 000
- Management fees- Delta Plastic	64 992	70 000
<u>TOTAL</u>	<u>2 091 599</u>	<u>2 450 000</u>

(R-3)-Achats services et prestations :

Les achats de services et prestations s'élèvent au 31/12/2019 à **215 091** dinars contre **758 474** dinars au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
- Rémunération d'intermédiaires et honoraires	256 815	751 177
- Achats d'approvisionnement consommés	50 375	7 297
- Transferts de charges	(92 099)	-
<u>TOTAL</u>	<u>215 091</u>	<u>758 474</u>

(R-4)-Charges de personnel :

Les charges de personnel s'élèvent au 31/12/2019 à **1 554 222** dinars contre **1 715 147** dinars au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
- Salaires	1 191 296	1 185 286
- Charges connexes aux salaires	32 535	60 340
- Autres charges de personnel	62 235	153 874
- Charges sociales	268 157	315 647
<u>TOTAL</u>	<u>1 554 222</u>	<u>1 715 147</u>

(R-5)-Dotations nettes aux amortissements et aux provisions :

Les dotations aux amortissements et provisions s'élèvent au 31/12/2019 à **(903 901)** dinars contre **36 881** dinars au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
- Dotations aux amortissements	38 099	36 881
- Provisions pour risques et charges	100 000	-
- Reprises sur provisions pour titre de participation*	(1 042 000)	-
<u>TOTAL</u>	<u>(903 901)</u>	<u>36 881</u>

* La constatation de la reprise sur provisions sur les titres SOCOGES est justifiée par un projet de restructuration, entamé en 2018, qui a abouti à la modification de l'objet social de la société d'une société de distribution à un prestataire logistique. La performance réalisée courant le premier semestre par la SOCOGES, les données prévisionnelles futures et le « coup d'accordéon » réalisé au mois de janvier 2019, justifient la constatation de la reprise sur provisions pour un montant de 1 042 000 dinars.

(R-6)-Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2019 à **315 352** dinars contre **573 504** dinars au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
- Frais postaux et frais de télécommunication	3 665	3 061
- Services bancaires et assimilés-Commissions	1 186	1 930
- Rémunération d'intermédiaires et honoraires	100 000	140 000
- Publicité	33 859	36 127

- Location	57 583	55 991
- Réception	28 197	23 783
- Entretien et réparation	-	6 421
- TFP	18 861	28 577
- FOPROLOS	12 431	14 288
- TCL-TIB	4 978	52 941
- Droits d'enregistrement et de timbre	3 698	2 614
- Taxes sur véhicules	480	480
- Redevance logiciel	30 449	47 625
- Jetons de présence	85 000	85 000
- Voyages et déplacement (*)	209 549	119 522
- Prime d'assurance	2 180	2 887
- Charges diverses ordinaires	95 392	59 500
- Transfert charge-Autre charges (*)	(372 156)	(107 243)
<u>TOTAL</u>	<u>315 352</u>	<u>573 504</u>

(*) : Chiffres retraités pour les besoins de comparaison

(R-7)-Produits des placements :

Les produits de placement s'élevaient au 31/12/2019 à **1 163 206** dinars contre **1 032 100** dinars durant l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
- Intérêts/ Placements	1 097 994	712 290
- Intérêts créditeurs	65 212	16 795
- Produits des autres immobilisations financières	-	303 015
<u>TOTAL</u>	<u>1 163 206</u>	<u>1 032 100</u>

(R-8)-Autres pertes ordinaires :

L'assemblée générale de la SOCOGES tenue le 30 novembre 2018, et afin d'apurer les pertes sociales antérieures a décidé un « coup d'accordéon ». Cette opération, effectuée courant le mois de Janvier 2019, a engendré, pour Délice Holding l'annulation de titres pour une valeur de 5 242 000 dinars.

**VIII. Notes sur les rubriques de l'état des flux de trésorerie
(F-1)-Variation du besoin en fonds de roulement :**

	<u>Au 31 Décembre</u>		<u>Variation</u>
	<u>2019</u>	<u>2018</u>	
- Clients et comptes rattachés	1 321 180	2 112 256	791 076
- Fournisseurs et comptes rattachés	9 755	51 928	(42 173)
- Autres actifs courants	8 690 483	4 429 267	(4 261 216)
- Autres passifs courants	1 076 591	2 172 926	(1 096 335)
- Réduction de capital SOCOGES	5 242 000	-	5 242 000
- Autres éléments sans impact sur le résultat	-	(600 000)	600 000

IX. Notes sur les événements postérieurs à la date de clôture

Les états financiers de la société sont arrêtés par le conseil d'administration tenu en date du 27 Avril 2020. Suite à la propagation de l'épidémie COVID-19, l'OMS l'a considéré comme pandémie au 11 mars 2020. Le gouvernement avait décidé un confinement total à partir du 22 Mars et un déconfinement ciblé à partir du 4 mai. Opérant dans le secteur de l'agro-alimentaire, le groupe a continué à travailler durant la période de confinement.

Conscient des effets de la pandémie sur le comportement du consommateur, mais aussi sur les réseaux de distribution et d'approvisionnement, le groupe, pour une gouvernance efficace, a mis en place, dès les premiers jours, un comité de suivi et de pilotage de la gestion de la crise.

Les décisions prises ont permis d'assurer la production habituelle et la satisfaction des besoins de marché. Le télétravail, la digitalisation, l'infrastructure et la forte implication du personnel ont contribué à assurer cette continuité. Le dispositif de risque management qui existe d'ores et déjà dans le groupe à travers l'élaboration de cartographies des risques, pouvant donner suite à des Plans de Continuité d'Activité, a permis de faire face à cet imprévu.

Ci-après les principales mesures entreprises afin de faire face à cette crise :

- Perturbation de l'approvisionnement en matières premières : Le Groupe, et afin de minimiser le risque associé aux interruptions au niveau de la chaîne d'approvisionnement a anticipé les commandes et a constitué des stocks stratégiques. Le recours aux fournisseurs locaux a été privilégié. En ce qui concerne le pôle lait, le groupe a apporté l'assistance nécessaire aux différents partenaires, en l'occurrence les centres de collecte, en veillant à la propreté des espaces et des outils de travail, en fournissant le matériel nécessaire et suffisant en matière de désinfection, à la prise de toutes les mesures préventives et effectives dictées par les autorités sanitaires. Cette assistance est également renforcée grâce au rôle joué, en partenariat avec l'institution Zitouna Tamkeen, dans le soutien financier aux éleveurs en cette période difficile.
- Baisse des ventes : Opérant dans le domaine de l'agroalimentaire et principalement dans des produits de première nécessité, les ventes restent à un niveau acceptable et une reprise est attendue avec le mois de Ramadan et le début de la saison estivale.
- Gestion de la trésorerie : Afin de faire face aux retombées éventuelles sur le plan financier, notamment liées aux retards d'obtention de la subvention d'exploitation octroyée en tant que complément de prix pour le produit subventionné, le comité a étudié le report des investissements de l'année dont le financement est effectué par des fonds propres. La trésorerie prévisionnelle tenant compte d'une

éventuelle détérioration du BFR permettra d'honorer les engagements du Groupe envers les partenaires notamment le secteur bancaire.

- Indisponibilité du personnel : Les autorités ont accordé au groupe les autorisations nécessaires afin de permettre au personnel de la production la présence sur les sites. Ceci a permis de maintenir le niveau de production habituel. Le recours au télétravail a été envisagé pour les autres membres du personnel.

Soucieux d'agir en tant qu'entreprise citoyenne, et dans le cadre de sa responsabilité sociétale, le groupe a contribué à l'effort national de lutte contre la propagation de l'épidémie en apportant des aides aux hôpitaux et des dons au fonds de lutte contre le Covid-19.

La Direction Groupe considère qu'une analyse approfondie permettra, lors de la préparation des états financiers intermédiaires du 30 juin 2020, d'estimer de manière plus précise les impacts financiers de la crise, en particulier sur les flux de production et trésorerie futurs du Groupe. La Direction Générale du groupe confirme que l'hypothèse du maintien de la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause lors de la préparation et la présentation des états financiers arrêtés au 31/12/2019.

En ce qui concerne la situation individuelle la société Délice Holding, et vu l'activité de cette dernière (Gestion des participations et assistance aux sociétés du groupe), la Direction estime que l'impact financier sera fonction du comportement des différentes filiales face à cette épidémie.

Ainsi, à l'état actuel des choses et compte tenu de ce qui précède, il s'agit d'un évènement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier éventuel ne peut être faite d'une manière raisonnable.

X. Engagements hors bilan

- Engagement donné à l'AMEN BANK

En vertu d'un pacte signé au cours de l'exercice 2017, la société « DELICE HOLDING » s'est convenue avec la société « AMEN BANK » d'acquérir, courant l'exercice 2023, les 65.500 actions nouvellement émises par la société « la Centrale Laitière du Cap-Bon », ayant une valeur nominale unitaire de 111 dinars et souscrites et libérées par la société « AMEN BANK ». Le prix de la rétrocession ainsi convenue serait déterminé sur la base des critères se rattachant directement aux résultats réalisés par « la Centrale Laitière du Cap-Bon », et ce, tenant compte de la combinaison des méthodes de valorisation suivantes :

- La méthode de l'actif net comptable corrigé et la rente du goodwill ;
- La méthode des Discounted Cash-Flow ; et
- La méthode du multiple du résultat Brut d'exploitation.

- Engagement donné à SICAR AMEN

En vertu d'un pacte signé au cours de l'exercice 2017, la société « DELICE HOLDING » s'est convenue avec la société « SICAR AMEN » d'acquérir, courant l'exercice 2023, les 45.000 actions nouvellement émises par la « Société des boissons du Cap-Bon », ayant une valeur nominale unitaire de 286 dinars et souscrites et libérées par la société « SICAR AMEN ». Le prix de la rétrocession ainsi convenue serait déterminé sur la base des critères se rattachant directement aux résultats réalisés par la « Société des boissons du Cap-Bon », et ce, tenant compte de la combinaison des méthodes de valorisation suivantes :

- La méthode de l'actif net comptable corrigé et la rente du goodwill ;
- La méthode des Discounted Cash-Flow ; et
- La méthode du multiple du résultat Brut d'exploitation.

XI. Autres notes

- Parties liées

Le conseil d'administration réuni le 18 Janvier 2019 a autorisé la société à souscrire à des billets de trésorerie rémunérés au taux de 9,25% l'an et qui ont été émis le 31/12/2018 par la Compagnie Fromagère pour un montant de trois Millions (3.000.000) Dinars et par la Centrale Laitière du Cap-Bon pour un montant de six Millions (6.000.000) Dinars. Le décompte des intérêts débutant le 01/01/2019, aucun produit n'a été constaté, à ce titre, durant l'exercice 2018.

Le total des encours a été payé en 2019. Les produits constatés s'élèvent à 139 521 dinars.

Le conseil d'administration réuni le 05 Septembre 2014 a autorisé la société à conclure avec « la Centrale Laitière du Cap-Bon », « la Centrale Laitière du Nord » et « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid » des conventions de gestion, en vertu desquelles la société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire. Les dites conventions sont entrées en vigueur à compter du 02 Janvier 2014.

Les revenus constatés à ce titre en 2019, s'élèvent, en hors taxes, à 1 839 571 dinars répartis comme suit:

- 517 844 dinars pour « la Centrale Laitière du Cap-Bon » ;
- 429 909 dinars pour « la Centrale Laitière du Nord » ; et
- 891 819 dinars pour « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid ».

Au même titre, le conseil d'administration réuni le 02 Mai 2014 a autorisé la société à conclure avec « la société des Boissons du Cap-Bon » et « DELTA PLASTIC » des conventions de gestion, en vertu desquelles la société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire. Les dites conventions sont entrées en vigueur à compter du 1er août 2013.

Les revenus constatés à ce titre en 2019, s'élèvent, en hors taxes à 252.028 dinars, à hauteur de 187.036 pour « la société des boissons du Cap-Bon », et de 64.992 pour la « DELTA PLASTIC ».

L'AGO de la STIAL tenue le 24 Mai 2019 a décidé de distribuer des dividendes pour 35 487 500 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 15 263 082 dinars.

L'AGO de la Centrale Laitière du Cap-Bon tenue le 16 Mai 2019 a décidé de distribuer des dividendes pour 5 292 000 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 5 318 341 dinars.

L'AGO de la DELTA PLASTIC tenue le 02 Avril 2019 a décidé de distribuer des dividendes pour 594 880 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 594 828 dinars.

L'AGO de la Société des boissons du Cap-Bon tenue le 06 Mai 2019 a décidé de distribuer des dividendes pour 1 767 000 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 1 047 112 dinars.

DELICE HOLDING SA

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019

Messieurs les Actionnaires de la société « DELICE HOLDING »,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Délice Holding SA » pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 576 544 325 dinars, un bénéfice net de 19 050 226 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « Délice Holding SA », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2019, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration le 27 Avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clé de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Immobilisations financières

➤ Risque identifié

Etant une société Holding, les immobilisations financières présentent la rubrique la plus importante du bilan. Comme détaillé au niveau de la note aux états financiers **(B-3)**, les immobilisations financières sont constituées exclusivement par des titres de participation, dont la valeur comptable nette de provision s'élève au 31 décembre 2019 à 556 899 048 dinars et représente 97% du total des actifs.

En se référant à la note aux états financiers **(IV)**, la valeur d'usage est estimée par la Direction sur la base de la valeur de marché, de l'actif net, des résultats et des perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que de la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Ainsi, la Direction s'appuie essentiellement sur les informations communiquées par les filiales se rapportant sur leurs situations financières actuelles, en se référant notamment aux derniers états financiers audités et à leurs perspectives futures, pour apprécier l'existence d'un indice de dépréciation, qui, par la suite, mérite d'être provisionné ou non. En outre, elle a pris en considération l'effet de synergie entre les différentes sociétés du groupe opérant dans un secteur compatible.

Compte tenu l'importance de la rubrique immobilisations financières et la complexité du processus d'évaluation et d'appréciation du risque lié à l'évaluation, nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations financières constitue un point clé d'audit.

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'usage des immobilisations financières sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier que l'estimation des valeurs d'usage, déterminées par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés;
- Vérifier le caractère raisonnable des projections futures adoptées, le cas échéant, et que ces projections ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités concernées et qu'ils ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ; et
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, **arrêtés dans les conditions rappelées précédemment**, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note IX des états financiers « les événements postérieurs à la date de clôture » qui décrit les effets éventuels suite à la survenance de la crise liée au corona virus Covid-19. S'agissant d'un événement non lié aux conditions existant à la date de clôture de l'exercice 2019, l'impact de cette crise n'est pas reflété dans les comptes arrêtés le 31 décembre 2019. Cependant, de tels événements peuvent avoir un effet défavorable sur la situation financière, et les résultats de la société au titre de l'exercice 2020 et les exercices ultérieurs.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble

autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 27 avril 2020.

S'agissant des événements survenus et relatifs à la pandémie COVID-19 et qui constituent des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des états financiers, la direction nous a affirmé qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou

collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que les conséquences néfastes raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.

A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires portant sur la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société « Délice Holding SA » eu égard à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 Avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet M.S.Louzir

FINOR

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Mohamed LOUZIR

Karim DEROUCHE

DELICE HOLDING SA

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Messieurs les Actionnaires de la société « DELICE HOLDING SA »,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner, à travers le présent rapport, toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

A-1 Le conseil d'administration réuni le 18 Janvier 2019 a autorisé à postériori votre société à souscrire à des billets de trésorerie émis sur le marché monétaire par la Compagnie Fromagère et par la Centrale Laitière du CAP-BON, détaillés comme suit :

- Un billet de trésorerie de 6.000.000 dinars émis par la « Centrale Laitière du CAP-BON », souscrit le 27 Décembre 2018 et échéant le 16 Décembre 2020 rémunéré à 9,25% l'an avec possibilité de rachat anticipé.

L'encours a été payé courant 2019. Les produits financiers constatés à ce titre, s'élève à 35 458 dinars.

- Un billet de trésorerie de 3.000.000 dinars émis par la « Compagnie Fromagère », souscrit le 27 Décembre 2018 et échéant le 16 Décembre 2020 rémunéré à 9,25% l'an avec possibilité de rachat anticipé.

L'encours a été payé courant 2019. Les produits financiers constatés à ce titre, s'élève à 104 063 dinars.

A-2 Le conseil d'administration réuni le 05 Septembre 2014 a autorisé votre société à conclure avec la « Centrale Laitière du Cap-Bon », la « Centrale Laitière du Nord » et la « Centrale Laitière de Sidi Bouzid » des conventions de gestion, en vertu desquelles la société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 02 Janvier 2014.

Les revenus constatés à ce titre en 2019, s'élèvent, en hors taxes, à 1.839.571 dinars répartis comme suit:

- 517.843 dinars pour « la Centrale Laitière du Cap-Bon » ;
- 429.909 dinars pour « la Centrale Laitière du Nord » ; et
- 891.819 dinars pour « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid ».

Au même titre, le conseil d'administration réuni le 02 Mai 2014 a autorisé votre société à conclure avec la « Société des Boissons du Cap-Bon » et « DELTA PLASTIC » des conventions de gestion, en vertu desquelles votre société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 1^{er} août 2013.

Les revenus constatés à ce titre en 2019, s'élèvent, en hors taxes à 252.028 dinars, à hauteur de 187.036 pour « la société des boissons du Cap-Bon », et de 64.992 pour la « DELTA PLASTIC ».

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

B.1- Votre conseil d'administration réuni le 11 Décembre 2019 prend acte de la cessation de Monsieur Mohamed MEDDEB de ses fonctions de Président Directeur Général suite à la modification du mode de gouvernance et la dissociation entre les fonctions du Président du Conseil et celle du Directeur Général et décide, par conséquent, de le nommer en qualité de Président du Conseil d'Administration à partir du 11 Décembre 2019 expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2021.

Aucune rémunération, à ce titre, n'a été fixée ou servie en 2019.

B.2- Votre conseil réuni le 11 Décembre 2019 prend acte de la démission de Madame Nadia MEDDEB DJILANI en sa qualité de Directeur Général Adjoint et décide de la nommer en tant que Directeur Général de la société à partir du 11 décembre 2019 expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2021.

A ce titre, le même conseil décide de lui attribuer une rémunération fixée à Neuf Mille Cinq Cent Dinars net par mois sur la base de 14 mensualités jusqu'à la fin de son mandat.

En outre, le conseil décide d'allouer au Directeur Général un bonus annuel brut de 88 901 dinars.

La charge supportée par votre société à ce titre en 2019 est de 415 354 dinars répartie comme suit :

- Salaire Brut : 316 589 dinars dont bonus annuel estimé à 88 901 dinars ; et
- Diverses charges sociales : 98 765 dinars.

B.3- Votre conseil d'administration réuni le 1er Juillet 2019 a renouvelé le mandat de Madame Cyrine MEDDEB en qualité de Directeur Général Adjoint et a donné pouvoir au Président Directeur Général pour fixer ses émoluments.

Par ailleurs, et suite au changement du mode de gouvernance et la dissociation entre les fonctions du Président du Conseil et celle du Directeur Général, le conseil d'administration du 11 Décembre 2019 a décidé le maintien de Madame Cyrine MEDDEB à son poste de Directeur Général Adjoint.

La charge supportée par votre société à ce titre en 2019 est de 398 814 dinars répartie comme suit :

- Salaire Brut : 304 105 dinars dont bonus annuel estimé à 88 901 dinars ; et
- Diverses charges sociales : 94 709 dinars.

B.4- Votre conseil d'administration réuni le 1er Juillet 2019 a renouvelé le mandat de Monsieur Mohamed Ali MEDDEB en sa qualité de Directeur Général Adjoint et a donné pouvoir au Président Directeur Général pour fixer ses émoluments.

Par ailleurs, et suite au changement du mode de gouvernance et la dissociation entre les fonctions du Président du Conseil et celle du Directeur Général, le conseil d'administration du 11 Décembre 2019 a décidé le maintien de Monsieur Mohamed Ali MEDDEB à son poste de Directeur Général Adjoint.

Votre conseil d'administration réuni le 02 mai 2014 a fixé sa rémunération comme suit :

- Une partie fixe sous forme d'un salaire mensuel net de 7.000 dinars.
- Une partie variable en fonction du niveau d'atteinte des objectifs.

La charge supportée par votre société à ce titre en 2019 est de 272 300 dinars répartie comme suit :

- Salaire Brut : 208 193 dinars dont bonus annuel estimé à 44 277 dinars ; et
- Diverses charges sociales : 64 107 dinars.

B.5- Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de DELICE HOLDING SA, se détaillent comme suit :

- Les rémunérations brutes et avantages servis au Président Conseil d'Administration par les filiales au titre de 2019 se détaillent comme suit :

Filiale	Salaires (en TND)	Primes de performance (en TND)
La Centrale Laitière du Cap-Bon	720 588	125 000
La Centrale Laitière du Nord	343 952	-
La Centrale Laitière de Sidi-Bouزيد	505 295	156 250
La Société des Boissons du Cap-Bon	617 016	109 375
La Compagnie Fromagère	303 654	-
La Société Tunisienne des Industries Alimentaires	1 049 465	303 949

Par ailleurs, la Société Tunisienne des Industries Alimentaires a mis à la disposition du Président Conseil d'Administration une voiture de fonction, un quota carburant de 500 litres par mois et la prise en charge des frais téléphoniques.

- Des honoraires ont été servis à un administrateur par la filiale, la Centrale Laitière du Cap-Bon pour 572 830 dinars hors taxes.

En outre, ladite société a mis à sa disposition une voiture de fonction ainsi que la prise en charge des dépenses y afférentes.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 30 Avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet M.S.Louzir

FINOR

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Mohamed LOUZIR

Karim DEROUCHE